

Pešek, Ondřej

Introduction : emprunt linguistique – théorie

In: Pešek, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français : les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007, pp. 13-24

ISBN 9788021043176

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/123659>

Access Date: 27. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

1. INTRODUCTION : EMPRUNT LINGUISTIQUE – THÉORIE ET MÉTHODOLOGIE

Comme nous l'avons postulé, la latinisation du vocabulaire français est à concevoir comme un cas particulier du phénomène général de l'emprunt linguistique. La définition de la notion *emprunt linguistique* représente donc logiquement le point de départ du présent chapitre, qui est conçu comme une introduction théorique et méthodologique à notre travail. Va suivre l'exposé de la théorie générale de l'emprunt linguistique, ensuite nous décrirons les méthodes d'analyse employées pour l'étude de ce phénomène et enfin nous présenterons la structure de notre travail.

1.1 Emprunt linguistique – définition

Même si, pour des raisons diverses, certains chercheurs n'acceptent l'expression *emprunt* qu'à contrecœur, elle est généralement répandue et utilisée par une majorité écrasante de linguistes. En français, le terme *emprunt* est employé avec deux sens distincts : il désigne autant l'action d'emprunter que l'élément emprunté. Cette confusion n'existe pas dans toutes les langues, la plupart des grandes langues culturelles faisant distinction entre ces deux sens : l'anglais distingue entre *loan* et *borrowing* et *loanword* et *borrowed word*, l'allemand emploie d'une part *Entlehnung*, de l'autre *Lehnwort* et *Lehnwort*. Dans la langue tchèque sont employées les expressions *výpůjčka* ou *přejaté slovo* et *přejímání* pour désigner respectivement l'élément emprunté et l'action d'emprunter.

Pour parer à ce manque de clarté, certains auteurs français désignent l'élément emprunté par une dénomination plus précise : le mot d'emprunt (en l'occurrence le morphème d'emprunt ou le phonème d'emprunt). Toutefois, cette distinction n'est pas toujours observée et on rencontre communément l'expression *emprunt* utilisée dans les deux sens.

Cela a pour conséquence que les définitions du terme *emprunt* diffèrent d'un auteur à l'autre. L. Deroy (1980 : 18) comprend l'emprunt comme « une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté ». Nous voyons que cette définition, très brève d'ailleurs et qui ne rend pas la complexité du phénomène, réserve le terme *emprunt* à l'expression empruntée.

J. Rey-Debove (1973 : 107) définit l'emprunt comme « processus par lequel une langue L1 dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2 (également fixe et déterminé dans l'instant T). Ce

processus se déroule de l'instant T à l'instant T', le temps écoulé entre T et T' est très variable et correspond à la codification plus ou moins rapide d'un élément de discours dans la langue ». Cette définition, quant à elle, comprend le terme *emprunt* comme processus. Elle ne concerne que l'emprunt lexical et de plus elle est volontairement restrictive puisqu'elle n'englobe pas l'emprunt du contenu sans l'emprunt de l'expression (l'emprunt sémantique) ni le cas où l'expression est transférée sans le contenu ou avec un contenu modifié.

Citons une troisième définition donnée par le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (J. Dubois, 1999 : 177) : « Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistiques qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunt ». Cette définition comprend le terme *emprunt* et comme processus et comme trait emprunté, elle prend en compte également l'emprunt des unités de la langue autres que lexicales (p. ex. morphèmes, phonèmes, emprunt syntaxique) et n'exclut pas le cas de l'emprunt sémantique ou de l'emprunt de l'expression sans contenu. Elle nous paraît la plus complexe et c'est donc dans ce sens que nous allons utiliser le terme *emprunt* dans notre travail.

1.2 Universalité et diversité du phénomène

Avant d'aborder les questions d'ordre méthodologique, nous voulons souligner le caractère universel du phénomène de l'emprunt. Comme le fait remarquer à juste titre Jean-Marc Chadelat (2000 : 11), « quelles que soient en effet leurs techniques, leurs institutions ou leurs façons de vivre, tous les groupes humains empruntent des éléments et des formes issus d'autres systèmes linguistiques que les leurs ». L'universalité de ce phénomène va de pair avec sa diversité, puisque la nature de l'élément emprunté, l'époque et les conditions dans lesquelles l'emprunt s'effectue varient considérablement d'une langue à l'autre. Ainsi, les particularités observées lors de l'analyse d'un couple langue source (LS) – langue emprunteuse (LE) concret peuvent ne pas être forcément valables pour tous les cas, ce dont les méthodes de description doivent tenir compte.

Malgré cette diversité manifeste, les études du phénomène de l'emprunt lexical, quel que soit le domaine étudié, reposent sur des principes théoriques et méthodologiques communs. Nous présenterons ces principes ci-dessous.

1.3 Principes théoriques de l'étude de l'emprunt linguistique

1.3.1 Analyse linguistique

A partir des années 70 les ouvrages traitant de la problématique de l'emprunt présentent un certain décalage méthodologique. Jusque là, les travaux consacrés à l'emprunt¹ avaient été inspirés plus par l'effort d'apporter un

1 cf. J.-J. Salvedra de Grave (1906) ; M. Scheerer (1923) ; B.-H. Wind (1928)

témoignage de l'histoire et de la civilisation et moins par le souci d'éclairer le fonctionnement du système d'une langue donnée. Or depuis les années 1970, les linguistes s'occupant de l'emprunt essaient d'orienter leurs recherches vers la réalité linguistique et de prendre en compte les expériences et les démarches des autres branches de cette science. Les études de l'emprunt se réalisent désormais dans le cadre des théories linguistiques générales. Cette tendance est accompagnée d'un effort de donner une description rigoureuse du problème, description qui se fonderait essentiellement sur des critères linguistiques.

Toutefois, nous tenons à remarquer que l'emprunt ne représente pas un objet d'études privilégié des courants linguistiques modernes. Cela est dû notamment au fait que l'étude complexe du phénomène comporte nécessairement une dimension diachronique. Par conséquent, toutes les écoles linguistiques qui opèrent une distinction stricte entre la synchronie et la diachronie ne réservent à l'étude de l'emprunt qu'une place marginale. Cela est typique pour la linguistique structuraliste américaine de tendance behavioriste, de même que pour les générativistes. Pour ce qui est de la linguistique générative, le phénomène de l'emprunt n'est pris en considération que dans quelques travaux relatifs à la morphologie dérivationnelle² : l'emprunt est évoqué pour expliquer la structure de certains lexèmes qui présentent systématiquement des particularités sur le plan morphologique. C'est aux structuralistes européens que l'on doit la plupart des études consacrées entièrement à la problématique de l'emprunt³. Ils basent leurs analyses sur les principes fondamentaux posés par Ferdinand de Saussure, pour qui pourtant l'étude de l'emprunt, en tant que phénomène linguistique externe, n'est pas nécessaire pour la connaissance interne de la langue⁴. Mais le *Cours de linguistique générale* a le mérite d'avoir fourni une série de notions qui se sont avérées opérationnelles lors de l'analyse linguistique de l'emprunt. Il s'agit notamment de la dichotomie langue/parole, de la notion de valeur, de la théorie de signe linguistique ou de système dans la langue. Enfin, la mise en question par le Cercle linguistique de Prague⁵ de la stricte incompatibilité théorique de la synchronie et de la diachronie a permis d'appréhender le phénomène de l'emprunt linguistique comme un fait diachronique observable en synchronie et analysé à l'aide des méthodes structurales. L'étude de l'emprunt linguistique trouve ainsi des bases théoriques solides.

Dans ce qui suit, nous essaierons de délimiter l'étude de l'emprunt linguistique par rapport aux notions clé de la linguistique saussurienne. Il s'agira donc en premier lieu de situer l'étude du phénomène sur l'axe synchronie/diachronie, de la concevoir dans la perspective dichotomique lan-

2 cf. W. Zwanenburg (1983)

3 J. Rey-Debove (1973) ; J. Humbley (1977) ; M. Pergnier (1989) ; J.-M. Chadelat (2000)

4 cf. F de Saussure (1971 : 42)

5 cf. J. Vachek (1970 : 36)

gue/parole, d'opérer avec la notion de valeur, système etc. Cette délimitation représente le point de départ de l'analyse linguistique du phénomène.

Nous tenons à souligner que le phénomène de l'emprunt doit être abordé premièrement sur le plan lexical. Même s'il est possible de parler de l'emprunt de phonème ou de morphème, le transfert de ces éléments de langue ne se réalise pas isolément mais toujours comme partie d'une unité lexicale empruntée.

1.3.1.1 Synchronie/diachronie et la néologie lexicale

D'un point de vue général, l'emprunt représente une néologie⁶ qui ne consiste pas dans la création du signe à partir des éléments de la langue emprunteuse et selon les règles de cette langue mais dans l'adoption d'un signe produit par une langue étrangère dont les règles et les éléments sont souvent méconnus des usagers de la langue emprunteuse. La néologie lexicale, quelle que soit sa nature, entraîne un changement, une modification au sein des unités lexicales de la langue. Selon l'opposition traditionnelle, établie par Saussure, entre la synchronie et la diachronie, le changement linguistique se situe nécessairement dans la perspective diachronique. Si cette coupure, qui détermine l'approche méthodologique, peut être acceptée, sans grandes objections, pour les systèmes clos et strictement structurés, comme le sont les systèmes phonologique et morphologique, elle est pour le moins problématique pour le système lexical⁷. Celui-ci est le plus étendu et ses confins sont très flous puisqu'il se trouve en changement perpétuel. De plus, le changement au niveau lexical ne se produit pas de la même manière qu'au sein des systèmes phonologique et morphologique. Comme le fait remarquer L. Guilbert (1975 : 33), le terme nouveau n'élimine pas le terme ancien, un mot nouveau peut se répandre dans une génération de locuteurs alors que la génération précédente continue à employer encore son propre terme pour désigner la même chose. Par conséquent, si on se limitait, dans la recherche en matière de néologie, à une tranche synchronique minimale, on ne pourrait pas rendre compte de la complexité de la problématique. Certes, il faut inévitablement considérer le phénomène sur un axe synchronique puisque chaque élément de la langue a une valeur (dans le sens saussurien), il est ce que les autres ne sont pas. Pour définir la valeur d'un élément au sein du système dont il fait partie, il faut analyser les relations que cet élément entretient avec les autres composants du système (s'il s'agit d'un mot (lexème), on examine le champ sémantique (conceptuel)). Mais cette perspective synchronique ne représente qu'une partie de la recherche. Déjà pour désigner un néologisme en tant que tel, il faut qu'on constate son absence dans une période immédiatement antérieure. De même, chaque

6 Nous adoptons le classement de formes de néologie établi par Louis Guilbert (1975 : 59). Il distingue quatre types de néologie : la néologie phonologique, la néologie syntagmatique, la néologie sémantique et la néologie d'emprunt.

7 Saussure en était d'ailleurs conscient, cf. F. de Saussure (1971 : 194)

nouvel élément qui s'insère dans le système ne représente pas une simple augmentation quantitative mais affecte dans une mesure plus ou moins grande les relations entre les unités dont les valeurs se trouvent modifiées. Pour rendre compte de ce changement, il faut comparer l'agencement et la hiérarchie de la structure lexicale respective (champ conceptuel) avant et après sa modification. Toutes ces opérations sont bien entendu de caractère diachronique. Dans le domaine lexical il faudrait donc, pour des raisons méthodologiques, assouplir la dichotomie synchronie/diachronie et postuler une synchronie dynamique⁸ qui ferait relever les tendances évolutives de la langue, aperçues par une même conscience collective. Il sera ensuite possible d'observer, dans le cadre de cette synchronie, les dynamismes différents dans l'usage des emprunts, dès leur première occurrence jusqu'à leur insertion définitive dans le système lexical de la langue emprunteuse. Ainsi pourra-t-on rendre compte des modifications phonétiques, morphologiques et sémantiques qui se sont produites au sein de l'élément emprunté lors de son intégration dans la LE dont la durée peut être très variable. Puisque cette synchronie lexicale est conçue dans une perspective résolument dynamique, sa délimitation à partir des critères purement linguistiques, c'est-à-dire par l'absence de changements⁹, est difficilement envisageable. Étant donné que le lexique est lié, plus que tout autre niveau de la langue, à l'histoire de la société, il convient de prendre en compte également des critères socio-historiques. La néologie d'emprunt serait ainsi étudiée dans le cadre d'une synchronie qui correspondrait à une étape historique et culturelle que son caractère spécifique distingue des étapes précédentes¹⁰ : fin du XIII^e et début du XIV^e siècle comme époque de formation du français savant, l'époque de la Renaissance sous l'influence italienne au XVI^e siècle ou bien la deuxième moitié du XX^e siècle dominée par la science et le style de vie anglophones, etc.

L'analyse de la néologie d'emprunt doit donc être menée dans le cadre d'une synchronie dynamique délimitée à l'aide des critères socio-historiques.

La distinction entre la synchronie et la diachronie est inséparable d'une autre dichotomie saussurienne : langue et parole.

8 Cette conception de la dynamique en synchronie était suggérée pour la première fois dans les *Thèses du Cercle linguistique de Prague* (Vachek, 1970 : 36) et développée par A. Martinet (1996 : 29), fondateur du fonctionnalisme français. Rappelons les propos de J. Vachek (1968 : 16-17) : « ... (Jakobson) zdůrazňoval nutnost ne dívat se na současný stav daného jazyka jako na statický, izolovaný momentní snímek fotografické kamery ; spíše tu jde o určitý úsek filmu, ve kterém přes jeho krátkost je možno zřetelně rozpoznat důležité dynamické tendence zobrazovaného děje. Prakticky to znamená, že jazyk v kterémkoli okamžiku svého vývoje obsahuje nejen běžné, „neutrální“ složky, ale také na jedné straně archaismy a na druhé straně neologismy – je třeba znovu podtrhnout, že i takovéto prvky je nutno přes jejich podmíněnost historickým vývojem hodnotit jako fakta synchronická. »

9 cf. F. de Saussure (1971 : 142)

10 C'est ce que L. Guilbert (1975 : 34) appelle « état lexical ».

1.3.1.2 Les innovations lexicales dans la perspective dichotomique langue/parole

La première occurrence d'un emprunt en tant qu'innovation momentanée réalisée par un individu, relève de la parole. C'est là que se trouve, d'après Saussure (1971 : 138) « le germe de tous les changements : chacun d'eux est d'abord lancé par un certain nombre d'individus avant d'entrer dans l'usage... Mais toutes les innovations de la parole n'ont pas le même succès. Elles n'entrent dans notre champ d'observation (langue) qu'au moment où la collectivité les a accueillies ». En examinant le lexique de la « langue » en tant que système abstrait d'unités (lexèmes) et les innovations qui s'y opèrent sans cesse, on est amené à se demander quels éléments on peut y inclure (considérer comme accueillis par la collectivité) et lesquels par contre éliminer. Si l'on admet que le lexique de la « langue » correspond au concept de lexique commun c'est-à-dire l'intersection de tous les idiolectes, (ce qui répondrait au schéma saussurien de « langue¹¹ »), on risquerait d'exclure du système lexical des expressions marginales, utilisées par un groupe restreint de la population (jargons techniques) mais pourtant existant dans la langue depuis longtemps. En revanche le concept de lexique total, c'est-à-dire la réunion de tous les idiolectes, relève de la parole¹². Peut-on définir les critères selon lesquels une nouvelle expression puisse être qualifiée comme « accueillie par la collectivité » et donc codifiée¹³ dans la langue ?

Pour établir un lexique de référence par rapport auquel se définirait toute innovation de la parole, certains linguistes (Guilbert, 1975 : 39) emploient le terme chomskien de compétence, qui suppose une idéalisation du locuteur-auditeur dont la performance peut refléter directement sa compétence. Au niveau lexical, cet individu idéal serait un locuteur-lexicographe défini par son niveau de culture (quelqu'un qui a une connaissance complète du lexique de sa langue, qui lit les journaux, qui suit les nouveautés des sciences, de la culture, etc.). Ce locuteur idéal représenterait la somme idéale du lexique de la langue par rapport à laquelle se situerait un néologisme et qui permettrait d'évaluer son statut dans la langue. Si cette idéalisation de locuteur est possible dans la synchronie contemporaine, il est problématique de l'appliquer à une étape révolue de l'histoire de la langue.

Étant donné le caractère ouvert et instable du système lexical, l'interdépendance entre la langue et la parole y est plus manifeste, la langue en tant qu'inventaire structuré d'éléments étant constamment modifiée par l'action de la parole. La dynamique du système lexical est ainsi déterminée par un mouvement perpétuel de la périphérie où se situent les innovations les plus

11 « La langue existe dans la collectivité...à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient repartis entre les individus » (F. de Saussure, 1971 : 38)

12 « Ici (dans la parole) il n'y a rien de plus que la somme des cas particuliers selon la formule : (1 + 1' + 1'' + 1'''...) » (F. de Saussure, 1971 : 38)

13 Nous utilisons le terme *codifié* d'après J. Rey-Debove (1973 : 107)

récentes, les moins stables et les moins régulières au centre comportant les éléments stables et bien intégrés dans le système.

1.3.1.3 La valeur des unités de la langue

Nous avons à plusieurs reprises employé le terme saussurien de valeur. La valeur d'un élément est définie négativement, elle résulte des oppositions qui existent au sein des structures des unités de la langue. Ainsi, la valeur d'un emprunt lexical est déterminée par son oppositivité aux autres unités de la structure (champ conceptuel) dans laquelle l'emprunt s'insère. La notion de valeur et d'oppositions suppose une approche strictement synchronique. C'est ce que suggère Ferdinand de Saussure (1971 : 42) lorsqu'il affirme : « ...le mot emprunté ne compte plus comme tel, dès qu'il est étudié au sein du système ; il n'existe que par sa relation et son opposition avec les mots qui lui sont associés au même titre que n'importe quel signe autochtone. » La valeur d'un élément est donc fonction du système linguistique auquel cet élément appartient. Il est fort instructif de comparer les valeurs d'un emprunt dans sa LE (en tant qu'élément propre à la LE, au même titre que les autres) et la valeur du « mot source » de l'emprunt dans la LS. Cette comparaison fait ressortir que le passage d'un élément d'une langue à l'autre implique nécessairement un changement de valeur qui, elle, n'est pas par définition transposable d'un système à l'autre. Même si l'emprunt peut continuer à désigner dans la LE la même chose que son « modèle » dans la LS, leurs valeurs respectives, déterminées par les oppositions, ne sont pas identiques. Certains chercheurs¹⁴ qui se sont penchés sur l'étude des emprunts linguistiques proposent de ne pas déterminer la valeur d'un signe seulement en fonction des oppositions purement linguistiques (c'est-à-dire en fonction de leurs limitations réciproques sémantiques), mais d'inclure dans l'analyse également des valeurs expressives et sociales. Cela supposerait une étude psychologique et sociologique des utilisateurs des signes qui serait complémentaire à l'analyse sémantique. Cette approche est typique pour les partisans de la théorie de la langue de U. Weinreich ou W. Labov qui essaient de réintroduire le locuteur et la communauté linguistique dont il est membre dans la langue qui, de ce fait, cesse d'être un système purement abstrait et désincarné. La prise en compte des critères expressifs et sociaux a permis à J.-M. Chadelat (2000) de déterminer les valeurs de nombreux emprunts au français en anglais contemporain. Dans notre travail, nous donnons priorité aux oppositions linguistiques.

Ce cadre théorique représente le point de départ pour l'analyse linguistique du phénomène. En tenant compte des principes clés exposés ci-dessus, nous évitons le danger que la description des effets de l'emprunt lexical sur les différents plans de la langue soit dénuée de justification scientifique.

14 J.-M. Chadelat (2000), en particulier

1.3.2 Approche socio-historique

L'analyse linguistique de l'emprunt lexical ne représente qu'une partie, quoique la plus importante, de l'étude complexe du phénomène. Nous croyons utile de compléter cette analyse d'une étude qui relève de ce que Ferdinand de Saussure (1971 : 40–43) appelle la linguistique externe. Nous entendons par là l'étude du contexte socio-historique dans lequel une LE emprunte à une LS donnée. Nous avons déjà souligné l'importance de ces facteurs externes pour la délimitation de l'état lexical à analyser : aucun autre plan de la langue n'est plus étroitement lié à l'histoire et à la culture d'une communauté linguistique que le lexique. L'apparition et la disparition de termes nouveaux sont conditionnées par le cadre culturel dans lequel la communauté se trouve. Chaque événement politique de grande importance, chaque nouvelle invention se reflètent dans le vocabulaire, qui est en mouvement perpétuel. Les emprunts témoignent non seulement de l'évolution culturelle d'une communauté linguistique, mais aussi des contacts qu'entretiennent deux communautés entre elles et du prestige dont jouit l'une par rapport à l'autre. Ce caractère spécifique des emprunts implique que parallèlement à l'analyse linguistique, une autre approche de l'étude de l'emprunt doit être prise en compte – l'approche socio-historique. Une analyse de l'emprunt réalisée dans cette optique consiste à distinguer les différentes activités humaines dans lesquelles l'influence d'une nation (communauté linguistique) est plus importante que dans d'autres. Elle se fonde également sur la description des classes de locuteurs qui véhiculent l'emprunt et elle permet de démontrer l'importance et la place de l'emprunt dans les différents sous-codes de langue selon les groupes sociaux – l'emprunt en français savant, en argot, dans la langue publicitaire, etc. On étudie les voies de diffusion du néologisme et les milieux qui y participent. Cette dimension socio-historique de l'étude de l'emprunt se montre très utile pour l'histoire d'une langue, de sa diffusion dans l'espace et dans le temps. Elle prend en compte des données fournies par d'autres sciences humaines – histoire et sociologie. Cette influence est réciproque.

Même si cette perspective peut se montrer révélatrice pour l'histoire d'une langue et ne peut pas être omise dans une description rigoureuse de l'emprunt, nous sommes persuadés que le phénomène d'emprunt doit être analysé en premier lieu sur le plan linguistique. Ces deux approches ne devraient pas être mélangées ; nous les considérons comme complémentaires : la dimension socio-historique, quelque utile qu'elle soit pour l'étude de l'emprunt, ne fait que compléter et illustrer une première analyse fondamentale, basée sur les critères purement linguistiques.

1.4 Méthodes d'analyse

Après cette introduction dans laquelle nous avons défini les principes théoriques fondamentaux, nous pouvons présenter les méthodes concrètes de l'analyse de l'emprunt lexical.

Nous avons examiné les méthodes appliquées par différents chercheurs dans leurs travaux¹⁵ afin de choisir celle qui puisse le mieux rendre compte de la complexité du phénomène. Nous avons écarté d'emblée les études qui se contentent de dresser des listes de mots d'emprunt à une langue donnée sans qu'une analyse linguistique accompagne le dépouillement des textes. Ce genre de travaux est très utile pour la lexicographie, mais ne dit pas grand-chose du fonctionnement de la langue. Nous avons finalement opté pour la méthode que propose J. Humbley (1977) dans son article « Vers une typologie de l'emprunt linguistique ». Cette approche, qui tient compte des principes structuralistes, envisage l'étude de l'emprunt lexical articulée sur trois points :

I. Identification :

Il faut distinguer deux approches :

- a) Approche descriptive, où les emprunts sont simplement repérés et classés selon des critères formels ou sémantiques relevant de l'actualité des deux langues qui se trouvent en contact.
- b) Approche diachronique – historique – où il sera question de déterminer par quelle voie et grâce à quels intermédiaires un élément est incorporé dans la langue, c'est-à-dire, en quelque sorte de remonter la filière de l'emprunt.

II. Modifications :

qui peuvent être considérées de deux points de vues complémentaires :

- a) Par rapport à la langue source : les changements dans l'élément emprunté sont comparés à l'état primitif de cet élément – le modèle – dans la langue d'origine.
- b) Par rapport à la langue emprunteuse, il faut déterminer à quel point l'élément a été assimilé par cette langue. L'assimilation est le résultat du processus d'intégration de l'élément étranger dans la LE. Par le terme *intégration* nous entendons avec Humbley le processus qui vise une conformité au système de la LE donc les modifications graphiques, phonétiques et morphologiques que subit l'élément étranger lorsqu'il est travaillé par la LE. Toutes les études qui se fondent sur la distinction entre *xénisme* (*pérégrinisme*) et emprunt, s'inscrivent dans cette optique¹⁶. Nous incluons dans cette partie de recherche l'étude des modifications à l'intérieur des structures de la LE, survenues suite à l'intégration de l'emprunt.

III. Causes :

Pourquoi un élément est-il emprunté ? Les raisons sont de deux sortes.

15 B.-H. Wind (1928) ; J. Humbley (1977) ; L. Deroy (1980) ; M. Pergnier (1989)

16 Comme par exemple L. Guilbert (1975 : 92) qui distingue d'un côté les *xénismes* (un terme étranger qui reste toujours étranger) et de l'autre l'emprunt accompli où le terme étranger entre dans le système de la langue d'accueil et cesse d'être néologique. Le terme *pérégrinisme* est employé par L. Deroy (1980 : 4) pour désigner « le mot étranger, l'emprunt sous sa forme minimale ».

- a) Raisons externes : le monde extralinguistique impose un nouveau concept, une nouvelle réalité.
- b) Raisons internes : dans la structure de la langue emprunteuse, il existe des facteurs qui la prédisposent à adopter tel ou tel élément.

Pour que l'analyse gagne en clarté, J. Humbley invite à appliquer ces trois phases de recherche séparément aux différents niveaux de la langue (phonétique, graphématique, morphologique, sémantique, syntaxique...).

Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus (p. 14), l'universalité du phénomène de l'emprunt va de pair avec sa diversité. L'analyse d'un couple LS – LE concret doit tenir compte de cette diversité, dans la mesure où certains aspects du phénomène peuvent avoir plus d'importance dans un cas que dans tel autre¹⁷. L'approche de J. Humbley a l'avantage de donner au chercheur toute une série de repères sur lesquels il peut articuler son analyse. Ainsi, cette approche nous a servi d'inspiration pour notre propre recherche. Celle-ci est loin d'être une application rigoureuse de la méthode de J. Humbley ; nous partageons avec lui notamment le principe de l'analyse systématique des modifications survenues aux différents niveaux de la langue.

1.5 Structure du présent travail

Le but de notre recherche est de donner une description complexe du phénomène appelée généralement « latinisation du français », ce par quoi on entend l'emprunt massif de lexèmes au latin (cf. ci-dessus p. 11), effectué au Moyen âge (fin XIII^e – XIV^e siècle). Notre analyse, qui se fonde sur les principes théoriques présentés ci-dessus, est appliquée à un corpus concret¹⁸. Ce corpus se compose de latinismes répertoriés dans les écrits de Jean de Meun (*Le Roman de la Rose* et la traduction de *De consolatione philosophiae* de Boèce). Même si, dans certains chapitres, nous traitons la matière d'une manière plutôt générale, le corpus, sur lequel nous vérifions les hypothèses émises, nous sert toujours de point de départ. Le choix du corpus détermine également la synchronie dans laquelle nous situons notre recherche : deuxième moitié du XIII^e siècle – première moitié du XIV^e siècle. Notre démarche consiste dans l'application des méthodes lexicologiques modernes sur une étape historique de la langue française. Ce faisant, il faut tenir compte de plusieurs facteurs qui déterminent l'approche méthodologique. En premier lieu, nous sommes confrontés au manque du contrôle par compétence (dans le sens chomskien) pour l'ancien français¹⁹. Il y a donc le danger de considé-

17 Par exemple, l'emprunt massif des latinismes au Moyen âge a eu un impact considérable sur le système morphologique français. L'analyse doit en tenir compte en consacrant plus de place aux aspects morphologiques de l'emprunt. Dans le cas des langues anciennes et peu connues, la phase d'identification des emprunts aura plus d'importance que les autres phases de la recherche.

18 Nous utilisons l'expression *corpus* dans le sens traditionnel de « ensemble d'éléments d'une langue soumis à l'analyse ».

19 cf. G. Kleiber (1978 : 74)

rer comme immuables et systémiques des phénomènes qui ne représentent qu'une variation au niveau de la performance (parole) et qui sont dus aux éléments de nature socioculturelle ou idiolectique. Pour parer à ce défaut inévitable, il faut analyser les unités lexicales dans leurs contextes précis et suffisamment nombreux. Ainsi ressortiront les traits stables qui fondent, au niveau de la langue, les systèmes d'oppositions permanentes. Deuxièmement, il faut se garder de projeter le système linguistique du français moderne à une étape révolue de cette même langue. Les unités lexicales doivent être abordées sans qu'une interférence quelconque intervienne. Troisièmement, il faut tenir compte du fait que l'ancien français est loin d'être une langue unitaire et stable. Ensemble de dialectes, parfois très différents les uns des autres, il est constamment sujet aux modifications qui surviennent sur tous les plans de la langue. Cette instabilité est due notamment à l'absence d'une norme linguistique référentielle qui aurait une fonction stabilisatrice. Si l'on veut rendre opérationnelles les notions telles que système ou valeur dans une étude portant sur l'ancien français, il est nécessaire de faire abstraction de cette diversité et de cette instabilité en ne considérant comme pertinents pour l'analyse que les phénomènes qui, du point de vue quantitatif, sont suffisamment attestés sur un ensemble représentatif de textes.

Comme nous l'avons précisé, nous abordons l'étude de la latinisation comme l'étude de l'emprunt lexical. Nous sommes bien conscients du fait que le rapport entre le latin et le français au Moyen âge était différent des rapports qu'entretiennent entre elles deux langues vivantes qui sont en relation LS – LE. Même si le latin médiéval ne pouvait pas être qualifié de « langue morte », il n'était langue maternelle de personne. C'était une langue seconde, apprise à l'école par les locuteurs qui possédaient tous, à côté du latin, une langue maternelle, acquise par la voie naturelle. C'était une langue supra-étatique, supranationale, une sorte de possession commune qu'aucune communauté politique ne pouvait revendiquer comme sienne. De plus, il faut prendre en compte la forte parenté étymologique entre le latin et le français. Le processus d'emprunt était conditionné par ces aspects, mais les principes fondamentaux de ce processus restent les mêmes que dans le cas de l'emprunt aux langues vivantes nationales (les emprunts à l'italien en français par exemple).

Conformément à ce qui a été dit à propos de la complexité de l'étude de l'emprunt linguistique, notre analyse est divisée en deux sections majeures : étude socio-historique du phénomène et étude authentiquement linguistique.

Dans le chapitre consacré aux aspects socio-historiques de la latinisation du français au Moyen âge (chapitre 3), nous analyserons la relation entre le latin et le français dans la pratique langagière des locuteurs médiévaux. Nous effectuerons une étude sociolinguistique des classes sociales-médiatrices de l'emprunt ainsi qu'une analyse portant sur la formation du français savant.

La deuxième partie de notre recherche, la plus importante, est consacrée aux aspects linguistiques du phénomène de l'emprunt. Nous analyserons le

phénomène successivement selon les plans de la langue différents: phonologique (chapitre 4), morphologique (chapitre 5) et sémantique (chapitre 6 et 7). Nous décrirons d'un côté les modifications qu'a subies l'emprunt lors de son intégration dans la LE et de l'autre côté les modifications résultant de l'intégration de l'emprunt observables au niveau des structures de la LE.

Ensuite, nous effectuerons une analyse des procédés de la mise en discours des emprunts par l'auteur et traducteur Jean de Meun (chapitre 8). Nous essaierons de démontrer que les stratégies de l'introduction des néologismes dépendent largement du type de néologie constaté.

En annexe, nous rapporterons les lexèmes répertoriés dans les textes dépouillés que nous avons retenus pour nos analyses.

L'objectif principal de notre travail est double. D'un côté nous voudrions démontrer la manière dont le linguiste peut aborder la problématique de l'emprunt lexical. Notre travail pourrait ainsi apporter une contribution modeste à la recherche en matière de la méthodologie de l'étude de l'emprunt linguistique. D'un autre côté, nous voulons rendre compte des spécificités qui caractérisent les latinismes par rapport aux autres emprunts en français. Dans ce sens, notre analyse se veut être une description d'un phénomène relevant de l'histoire de la langue française.

Avant d'aborder ces différentes analyses, nous tenons à présenter brièvement les textes à partir desquels nous avons constitué notre corpus de latinismes. Cette présentation ne représente qu'une parenthèse dans notre étude de la relatinisation du français.